

**Département du Tarn
Commune de Roquemaure**

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A

REGLEMENT GRAPHIQUE



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

REÇU LE

21 JAN. 2021

PREFECTURE DU TARN

Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

Dossier n°120103

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A

Règlement Graphique

Plan d'ensemble



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

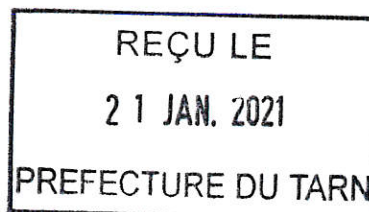
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu



Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

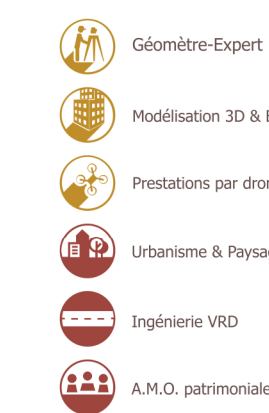
Sans échelle

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Règlement Graphique

Plan d'ensemble



Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albi - 81000
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Sans échelle

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018»

Urbactis, SASU, de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008020009
RCS Montauban 508 710 940, APE : 7312 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710940

Urbactis est titulaire des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANJEAN, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Légende

- U1 : Zone Urbaine principale à vocation d'habitat et d'activités économiques compatibles
- 1AU : Zone à urbaniser principalement à vocation d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser fermée
- A : Zone Agricole
- A2 : Secteur agricole constructible, où les habitations et les annexes sont autorisées sous certaines conditions
- A3 : Secteur agricole à vocation touristique
- A4 : Secteur agricole à vocation économique
- N : Zone naturelle

Autres Informations

- Espace boisé classé selon l'article L 113-1 du code de l'urbanisme
- Espace présentant un intérêt paysager et/ou écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces et secteurs contribuant à la continuité écologique selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire à créer
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- Marge de recul
- Élément du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Domaine public (Voie et chemin)
- Cours d'eau

Liste des éléments bâtis à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Référence cadastrale	Description	Lieu-dit
01	0C0239	Maison de Maître	LATOUR
02	0C0239	Dépendance et Tour	LATOUR
03	0C0239	Dépendance	LATOUR
04	0C0616	Maison Tourner	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
05	0C0246	Presbytère	ROQUEMAURE
06	0C0282	Eglise de Roquemaure	ROQUEMAURE
07	0C0058	La Tuilerie	LA TAILLADETTE ET LE BARRI
08	0C0713	Le Moulin Vieux	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
09	0A0523	Ferme à Réal	REAL
10	0A0589	Château du Réal	CAP DE L'HOMME
11	0A0591	Dépendance	CAP DE L'HOMME
12	0A0512	Ferme à Plaisance	CAFJAREL ET PLAISANCE
13	0C0737	Pigeonnier	LACOSTE
14	0C0737	Ferme La Coste	LACOSTE

Emplacement réservé

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Aménagement d'un sentier de randonnée avec boisement linéaire	Commune	1250

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A

Règlement Graphique



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

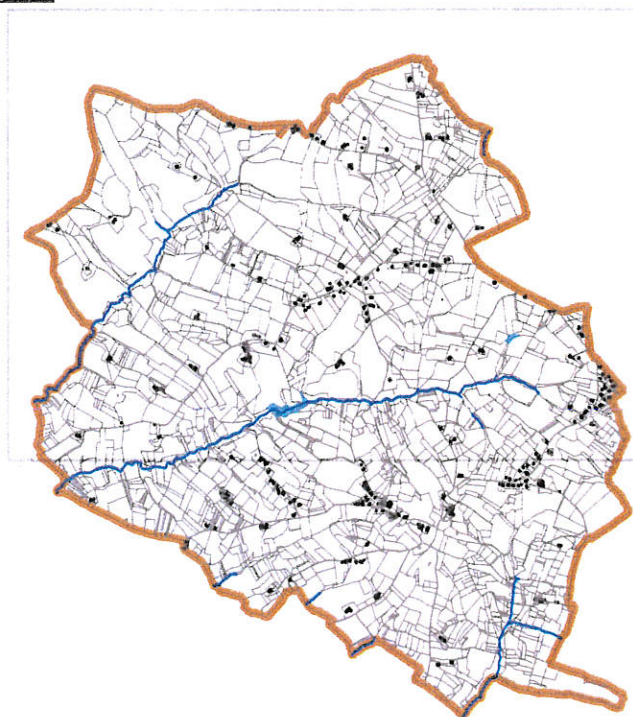


Planche Nord

REÇU LE
21 JAN. 2021
PREFECTURE DU TARN

Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

Echelle 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

Légende

- U1 : Zone Urbaine principale à vocation d'habitat et d'activités économiques compatibles

1AU : Zone à urbaniser principalement à vocation d'habitat

2AU : Zone à urbaniser fermée

A : Zone Agricole

A2 : Secteur agricole constructible, où les habitations et les annexes sont autorisées sous certaines conditions

A3 : Secteur agricole à vocation touristique

A4 : Secteur agricole à vocation économique

N : Zone naturelle
- Espaces et secteurs contribuant à la continuité écologique selon les dispositions de l'article L123-23 du code de l'urbanisme

Boisement linéaire à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Boisement linéaire à créer

Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du code de l'urbanisme

Marge de recul

Élément du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Arbre remarquable à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

Domaine public (Voie et chemin)

Cours d'eau
- Autres Informations

Espace boisé classé selon l'article L 113-1 du code de l'urbanisme

Espace présentant un intérêt paysager et/ou écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme

Emplacement réservé

Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Zone humide à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

Tableau des emplacements réservés			
N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Aménagement d'un sentier de randonnée avec boisement linéaire	Commune	1250



urbactis
GÉOMÈTRE-EXPERT BUREAU D'ÉTUDES

Dossier n°160466

Département du Tarn
Commune de Roquemaure

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Règlement Graphique

Planche Nord



Echelle 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

Agence de MONTAUBAN
60 Impasse de Berlin
Albaut - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE
1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
Tél 05 61 92 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

Urbactis, SARL de Géomètres-Experts au capital de 10 000 euros, inscrite à l'ordre des Géomètres-Experts sous le n° 2008820009
RCS Montauban 508 710 043, APE : 7112 A, TVA Intracommunautaire : FR41508710043

Urbactis est détenteur des archives des cabinets de Géomètres-Experts : Philippe FRANCOIS, Sébastien LE PAPE
Pierre JEANNEAU, Jean-Louis DEPART, Henry TIXIER et André BLANCHOT

Liste des éléments bâtis à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Référence cadastrale	Description	Lieu-dit
01	OC0239	Maison de Maître	LA TOUR
02	OC0239	Dépendance et Tour	LA TOUR
03	OC0239	Dépendance	LA TOUR
04	OC0816	Maison Turner	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
05	OC0246	Presbytère	ROQUEMAURE
06	OC0282	Eglise de Roquemaure	ROQUEMAURE
07	OC0058	La Tullerie	LA TAILLADETTE ET LE BARRI
08	OC0713	Le Moulin Vieux	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
09	OA0523	Ferme à Réal	REAL
10	OA0598	Château du Réal	CAP DE L'HOMME
11	OA0591	Dépendance	CAP DE L'HOMME
12	OA0612	Ferme à Plaisance	CAJAREL ET PLAISANCE
13	OC0737	Pigeonnier	LA COSTE
14	OC0737	Ferme La Coste	LA COSTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A

Règlement Graphique



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex

Tél 05 63 66 44 22

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE

Tél 05 61 82 60 76

contact@urbactis.eu
www.urbactis.eu

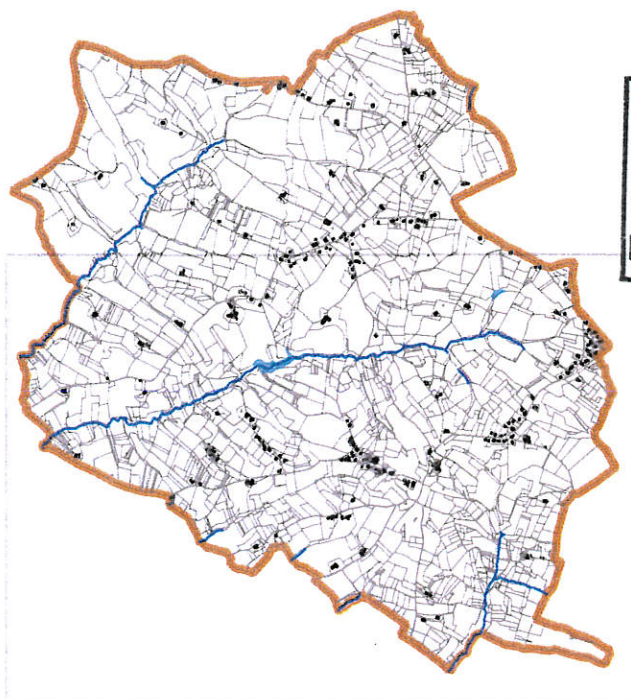


Planche Sud

REÇU LE

21 JAN. 2021

PREFECTURE DU TARN

Pour Le Président,
Par délégation au Vice-Président,
Olivier DAMEZ

Echelle 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2018»

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.A Règlement Graphique

Planche Sud

Echelle 1/5000

«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2018»

Légende

- U1 : Zone Urbaine principale à vocation d'habitat et d'activités économiques compatibles
- 1AU : Zone à urbaniser principalement à vocation d'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser fermée
- A : Zone Agricole
- A2 : Secteur agricole constructible, où les habitations et les annexes sont autorisées sous certaines conditions
- A3 : Secteur agricole à vocation touristique
- A4 : Secteur agricole à vocation économique
- N : Zone naturelle

Autres Informations

- Espace boisé classé selon l'article L 113-1 du code de l'urbanisme
- Espace présentant un intérêt paysager et/ou écologique au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Espace soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide à préserver selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espaces et secteurs contribuant à la continuité écologique selon les dispositions de l'article L123-23 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Boisement linéaire à créer
- Sentier de randonnée à préserver selon les dispositions de l'article L151-38 du code de l'urbanisme
- Marge de recul
- Élément du patrimoine à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Domaine public (Voie et chemin)
- Cours d'eau

Liste des éléments bâtis à préserver selon les dispositions du code de l'urbanisme

N°	Référence cadastrale	Description	Lieu-dit
01	OC0239	Maison de Maître	LATOUR
02	OC0239	Dépendance et Tour	LATOUR
03	OC0239	Dépendance	LATOUR
04	OC0816	Maison Turner	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
05	OC0246	Presbytère	ROQUEMAURE
06	OC0282	Eglise de Roquemaure	ROQUEMAURE
07	OC0058	La Tulerie	LATAILLADETTE ET LE BARRI
08	OC0713	Le Moulin Vieux	LA GARENNE ET MOULIN VIEUX
09	0A0523	Ferme à Réal	REAL
10	0A0589	Château du Réal	CAP DE L'HOMME
11	0A0591	Dépendance	CAP DE L'HOMME
12	0A0612	Ferme à Plaisance	CAFJAREL ET PLAISANCE
13	OC0737	Pigeonnier	LA COSTE
14	OC0737	Ferme La Coste	LA COSTE

Tableau des emplacements réservés

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Aménagement d'un sentier de randonnée avec boisement linéaire	Commune	1250